

Le dispositif

Mise en place par le Comité Interministériel à la Ville, les Ateliers santé Ville sont inscrits dans la Loi de Santé publique.

Les Ateliers santé Ville sont le dispositif opérationnel du volet santé du contrat de Ville 2015-2020.

Le territoire concerné par l'ASV13 couvre les quartiers : Clisson Nationale, Masséna Villa d'Este, Kellermann, Chevaleret, Bédier Boutroux.



EDC: Novembre
Document de Trs

L'atelier Santé Ville Paris 13^{ème}
et la Médiatrice Santé Jeunes 13
sont les deux actions du service



Porté depuis 2015 par l'Association



12 services à retrouver sur
www.charonne.asso.fr

3, quai d'Austerlitz 75013 Paris
Tél 01.48.07.57.00

L'Atelier Santé Ville Paris 13 bénéficie d'un soutien financier du Département de Paris (DASES) et l'Etat (Accsé)

MAIRIE DE PARIS



MAIRIE DU TREIZIÈME

PRÉFECTURE DE PARIS

Atelier Santé Ville
PARIS 13

Emilie Bisette
Coordinatrice

22, rue Albert 75013 PARIS

Tél : 09.53.94.00.95/06.51.05.28.68

asvparis13@free.fr



La démarche

L'Atelier Santé Ville Paris 13 c'est une approche globale de la santé :

*«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie...»
(Définition de l'OMS)*

L'Atelier Santé Ville (ASV) vise à agir sur les déterminants de santé, c'est à dire sur les facteurs sociaux, économiques, environnementaux ou culturels qui ont un impact sur la santé des habitants.

L'ASV 13 est un outil, mis à disposition des professionnels des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs et des habitants pour impulser et faciliter la mise en place d'actions de prévention santé dans les quartiers politique de la ville du 13ème.

L'ASV apporte un soutien méthodologique aux habitants, aux associations et aux professionnels désirant mettre en œuvre des projets en lien avec la santé et le bien-être.

C'est un «atelier» pour construire ensemble des actions de prévention santé adaptées aux besoins locaux.



Les objectifs

**DÉVELOPPER LA PRÉVENTION SANTÉ
FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS**

Un volet d'actions en direction des habitants :

- **Elaborer des actions de prévention santé** avec et pour les habitants en partenariat avec les associations et les professionnels implantés dans les quartiers.
- **Informier et sensibiliser** les habitants sur les questions de santé qui les intéressent.
- **Susciter la mobilisation et l'implication** des habitants (démarche participative).

Un volet d'actions en direction des professionnels :

- **Renforcer le travail en réseau** et développer les partenariats.
- **Développer des actions collectives** à partir de groupes de travail.
- **Informier, former et qualifier** les acteurs locaux sur différentes thématiques santé.



Les axes de travail

- Diagnostic sur les enjeux locaux de santé
 - Identification des besoins en matière de santé
 - Nutrition et lutte contre la sédentarité
 - Vie affective et santé sexuelle
 - Santé psychosociale
 - Santé des jeunes
 - Santé de la femme
 - Accès aux soins et aux droits
- et les thématiques que nous identifierons

